

**SICAV de droit français**

**LMdG FLEX COURT TERME  
(EUR)**

**RAPPORT ANNUEL**

au 30 septembre 2025

**Société de Gestion : UBS LA MAISON DE GESTION  
Dépositaire : Caceis Bank  
Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**

UBS LA MAISON DE GESTION - 39 rue du Colisée - 75008 - Paris

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	4
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	11
5. Certification du Commissaire aux Comptes	17
6. Comptes de l'exercice	23
7. Annexe(s)	53
Caractéristiques de l'OPC	54

## 1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

**24/02/2025 :**

- Changement du Commissaire aux Comptes : Le Commissaire aux Comptes devient Cabinet PwC Audit.

## 2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux<sup>1</sup>

<b>Président du Conseil d'Administration</b>	<b>ORBEY Jérôme</b>	
<b>Directeur Général</b>		
	<i>Mandats :</i>	
	BLUE MOUNTAIN (SICAV)	Président du Conseil d'Administration Directeur Général
	LMdG FLEX COURT TERME (EUR) (SICAV)	Président du Conseil d'Administration Directeur Général
	LMDG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) (SICAV)	Administrateur
	SICOSNAY (SICAV)	Administrateur
<b>Administrateur</b>	<b>JONCHERES Guillaume</b> <b>Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION</b>	
	<i>Mandats :</i>	
	ARLEQUIN (SICAV) Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION	Administrateur
	BLUE MOUNTAIN (SICAV) Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION	Administrateur
	LMDG DOLAN MCENIRY US CORPORATE 2029 (SICAV) Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION	Administrateur
	LMdG FLEX COURT TERME (EUR) (SICAV) Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION	Administrateur
	LMDG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) (SICAV) Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION	Administrateur
	LUNDY (SICAV) Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION	Administrateur
	NoxV (SICAV) Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION	Administrateur

<sup>1</sup> Les informations relatives aux mandats et fonctions exercés durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa responsabilité.

	SICOSNAY (SICAV) Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION	Administrateur
	SJP INVEST (SICAV) Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION	Administrateur
	URAEUS (SICAV)	Administrateur
	LOLA SHARE (SICAV) Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION	Administrateur
	C-KOYA INVEST (SICAV) Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION	Administrateur
	SICAV ROMANIN (SICAV) Représentant de UBS LA MAISON DE GESTION	Administrateur
	SEQUOIA (SCEA)	Gérant
	SCI JOCAWEGA	Gérant
<b>Administrateur</b>	<b>RADEV Radoslav</b>	
	<i>Mandats :</i>	
	LMdG FLOAT-TO-FIX 2027 (EUR) (SICAV)	Président du Conseil d'Administration Directeur Général
	LMdG Dolan McEniry US Corporate 2025 (SICAV)	Président du Conseil d'Administration Directeur Général
	C-KOYA INVEST (SICAV)	Administrateur
	LMdG FLEX COURT TERME (SICAV)	Administrateur
	LOLA SHARE (SICAV)	Administrateur
<b>Administrateur</b>	<b>LAHOSTE Romain</b>	
	<i>Mandats :</i>	
	LMdG FLEX COURT TERME (EUR) (SICAV)	Administrateur
	LMdG Dolan McEniry US Corporate 2029 (SICAV)	Administrateur

**Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exceptions des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.**

Aucune convention n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.**

Sans objet pour les SICAV.

**Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.**

Le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

#### Scénario économique

#### Quatrième trimestre 2024

##### **Économie : presque tous les voyants sont au vert**

Même si le traditionnel « rallye de fin d'année » ne s'est pas matérialisé au cours du mois de décembre, le bilan de l'année aura été marqué par la hausse des actions internationales.

Les Etats-Unis sont incontestablement les grands gagnants de cette année 2024 avec un indice S&P 500 qui a terminé l'année sur une hausse de 23%, portés par l'innovation technologique et des entreprises leaders dans l'intelligence artificielle et les semi-conducteurs. Même si les investisseurs ont parfois eu des craintes liées à l'inflation et aux taux d'intérêt, la croissance est restée solide grâce à une consommation intérieure robuste. La victoire de Donald Trump a également participé à l'appréciation du dollar et à une surperformance sur le marché des actions américaines. Seul bémol, l'inflation se maintient à un niveau proche de 3%, conduisant la Fed en fin d'année à adopter une approche plus prudente dans son cycle d'assouplissement monétaire.

En Europe, le bilan est plus contrasté. L'Eurostoxx clôture l'année avec une hausse de 8%, alors que le CAC 40 finit dans le rouge à -2%. L'incertitude politique a fortement dominé avec la dissolution de l'Assemblée nationale en France et la motion de censure en Allemagne, incertitudes exacerbées par les tensions commerciales et géopolitiques. La fragilité de l'économie chinoise a continué de peser sur certaines entreprises européennes. Les résultats trimestriels en témoignent à l'image de l'Oréal et LVMH qui ont dévoilé des chiffres inférieurs aux attentes. Bien que le secteur des services demeure résilient, le secteur manufacturier, lui, reste en récession malgré un léger rebond soutenu par le carnet de commandes allemand. Cette situation a incité la Banque centrale européenne à poursuivre le mouvement de baisse des taux directeurs au mois d'octobre, afin de stimuler durablement l'économie. Christine Lagarde a également insisté sur la baisse continue de l'inflation qui se rapproche progressivement de l'objectif des 2%.

Les actifs obligataires ont enregistré des performances positives en 2024, bénéficiant de rendements toujours élevés. Si les banques centrales ont amorcé un mouvement de baisse des taux courts, les taux à plus long terme se sont en revanche tendus, pénalisant par la même occasion les investisseurs avec une durée plus longue. C'est particulièrement le cas aux Etats-Unis, où les taux à 10 ans sont repassés au-dessus de 4,5% en cette fin d'année.

#### Première trimestre 2025

##### **Économie : l'année avait bien démarré pour l'Europe ...**

Le premier trimestre s'est achevé sur une progression solide des marchés européens : l'Eurostoxx a brillé avec une hausse de 7,2%, tandis que le CAC 40 a grimpé de 5,5%. Toutefois, les turbulences de mars ont terni cette tendance positive, avec une baisse de 4% des principaux indices européens sur le mois. En cause, le « Liberation Day » prévu le 2 avril prochain pendant lequel Donald Trump annoncera une nouvelle salve de droits de douane.

La poursuite de la baisse des taux de la BCE et un sentiment des investisseurs particulièrement négatif envers l'Europe fin 2024 ont joué en faveur du Vieux Continent et ont profité à toutes les classes d'actifs. Les perspectives économiques ont montré des signes timides d'amélioration. Le résultat des élections en Allemagne est vu aussi de manière positive par les investisseurs. Une coalition CDU/CSU-SPD plus solide, et des dépenses de défense qui devraient atteindre 2,5% du PIB d'ici 2027 soutiennent la confiance. En effet, l'entretien houleux entre Volodymyr Zelensky et Donald Trump, et l'annonce par ce dernier du gel de l'aide américaine à l'Ukraine, signifient un réarmement de l'Europe. Ce constat a profité aux valeurs dans la défense, à l'image de Rolls Royce dont le titre a nettement progressé au cours de la période.

Conformément aux attentes, la FED a décidé de laisser ses taux inchangés dans une fourchette comprise entre 4,25% et 4,50%, en raison du marché du travail qui reste solide. Comme attendu également, l'inflation reste quelque peu élevée avec un indice PCE qui a augmenté de 2,6% en décembre en rythme annuel, après 2,4% en novembre.

Les indices boursiers américains ont donc clôturé le trimestre dans le rouge avec un indice S&P 500 qui a reculé de plus de 8% en euros. En cause, l'arrivée de l'Intelligence Artificielle (IA) chinoise DeepSeek, qui rivalise avec ChatGPT en termes de performances tout en ayant un coût de développement annoncé bien inférieur. Cette annonce rabat les cartes et vient bousculer les Américains seuls leaders dans ce secteur tout en soulevant des interrogations quant aux investissements massifs prévus et aux valorisations des acteurs de l'IA tels que Nvidia. Ce manque de dynamisme du secteur technologique aux Etats-Unis constitue la principale cause du ralentissement de la Bourse américaine même si cela ne remet cependant pas en cause les valeurs dans l'IA, à l'image de Nvidia qui a affiché des résultats record au dernier trimestre, avec un chiffre d'affaires de 39,3 milliards de dollars (+78% sur un an). Malgré ces performances, l'action a plongé de 8,5% en séance, victime de prises de bénéfices après un parcours exceptionnel depuis 2 ans.

## **Deuxième trimestre 2025**

### **Économie : jusqu'ici tout ne va pas trop mal ...**

Le deuxième trimestre a été marqué par une volatilité record, influencée par les guerres commerciales, les décisions des banques centrales et les tensions géopolitiques.

Les indices boursiers ont affiché sur la période -1,60% pour le CAC 40, +1,05% pour l'Eurostoxx et +1,90% pour le S&P 500 (en euros).

Les frappes israéliennes en Iran ont provoqué une flambée des prix du pétrole et de l'or, avant qu'un cessez-le-feu ne calme partiellement les marchés. Les tensions géopolitiques restent un risque majeur pour la stabilité régionale et les flux énergétiques.

Aux Etats-Unis, les droits de douane annoncés par Donald Trump ont été un coup dur pour la Chine au cœur des tensions commerciales, ripostant aux mesures américaines par des droits de douane élevés (125% sur certains produits) et l'annulation de commandes à Boeing. Les négociations en Suisse en mai ont permis une trêve (tarifs réduits à 30% côté américain, 10% côté chinois), mais l'incertitude persiste. Les craintes d'un ralentissement économique ont pesé sur les marchés émergents, bien que certains aient bénéficié d'un report des investissements hors des États-Unis.

Malgré les menaces persistantes (hausse de 50% des droits de douane), les marchés européens ont plutôt bien résisté avec des entreprises qui ont affiché de bons résultats. Après avoir opté pour deux nouvelles baisses, la Banque Centrale Européenne (BCE) estime avoir maîtrisé l'inflation qui est retombée à 2%. Cette décision pourrait marquer la fin d'un cycle d'assouplissement monétaire entamé il y a maintenant un an.

Cela contraste avec la situation américaine, où l'économie reste résiliente avec une augmentation des créations d'emplois en mai et des salaires qui continuent de progresser à un bon rythme. Cette solidité du marché du travail a ravivé les craintes d'une inflation persistante, incitant les investisseurs à revoir leurs anticipations sur les futures baisses de taux de la banque centrale américaine (FED). Jerome Powell, président de la Réserve fédérale, a confirmé une approche prudente, préférant attendre pour évaluer l'impact des droits de douane. Le rendement des taux obligataires à 10 ans américains a ainsi flirté avec les 4,5%, reflétant ces inquiétudes. La baisse historique du dollar et la résilience relative de l'économie américaine ont dominé les débats, avec des incertitudes persistantes pour la suite de l'année.

## **Troisième trimestre 2025**

### **Économie : l'application de droits de douanes et un contexte géopolitique compliqué n'entachent pas les performance des indices**

Le trimestre s'est achevé avec une belle performance des indices boursiers : +7,12% pour le S&P 500 (en euro), +3,37% pour l'EuroStoxx et +1,43% pour le CAC40.

Aux Etats-Unis, la période a été dominée par un accord commercial majeur avec l'Union Européenne le 27 juillet, évitant une guerre tarifaire plus agressive. Cet accord a imposé un droit de douane de 15% en échange d'engagements d'achats européens massifs de biens américains, notamment dans l'énergie et l'armement. Si cet accord a été bien accueilli, il a aussi entraîné des craintes inflationnistes, les entreprises américaines commençant à répercuter le coût des droits de douane sur les consommateurs. Sur les marchés, les indices américains comme le S&P 500 ont connu une forte hausse, portés par le secteur de l'Intelligence Artificielle (IA). Les géants technologiques comme Nvidia ont publié des résultats exceptionnels, avec une capitalisation boursière dépassant les 4000 milliards de dollars. Les investissements prévus dans l'IA devraient atteindre des centaines de milliards de dollars dans les prochaines années, consacrant la domination américaine dans ce secteur. Enfin, face à un ralentissement du marché de l'emploi, la Réserve Fédérale a infléchi sa politique et a procédé à une baisse de ses taux directeurs. Le président de la Fed, Jerome Powell, considère que le rebond de l'inflation, lié aux droits de douane, n'est que temporaire.

Côté européen, l'accord commercial conclu avec les États-Unis est perçu comme déséquilibré en sa défaveur. L'Europe craint une perte de compétitivité, d'autant que les droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium (50%) sont maintenus et que des menaces tarifaires planent sur d'autres secteurs comme les semi-conducteurs. L'impact sur la croissance européenne est estimé à -0,4%. Par ailleurs, la situation politique en France a été une source majeure d'instabilité, avec l'annonce d'un vote de confiance, la chute inéluctable du gouvernement Bayrou, et l'absence de budget approuvé. Ces tensions ont conduit à un durcissement des taux d'emprunt français, qui dépassent désormais ceux de l'Italie et de la Grèce, et pèsent sur la confiance des entreprises et des consommateurs. Malgré ce contexte, l'inflation s'est stabilisée autour de l'objectif de 2% de la BCE, qui prévoit une pause durable dans sa politique monétaire. Les marchés actions européens, comme l'Eurostoxx 50, ont globalement progressé sur le trimestre, bien que les performances aient été tirées presque exclusivement par le secteur des financières et que les valeurs exportatrices aient souffert.

Enfin, le sommet d'Anchorage en Alaska entre Donald Trump et Vladimir Poutine n'a pas abouti à une percée diplomatique concernant la guerre en Ukraine. Aucun engagement concret n'a été pris de part et d'autre, laissant la paix dans la région comme un objectif lointain et maintenant une incertitude géopolitique.

### **Perspectives : Les marchés devraient finir l'année dans le vert. Sauf si ...**

Pour la France, le vote du budget 2026 reste une priorité afin de réduire le déficit à 4,7% du PIB contre 5,4% prévu cette année. Malgré la dégradation de sa note, l'impact sur les taux d'intérêts reste limité et la confiance des investisseurs est maintenue. Si le cadre fixé par ce budget est respecté, le déficit pourrait être ramené à 3% du PIB d'ici 2029.

Même si la France risque de pâtir de son instabilité politique, l'Europe devrait retrouver des couleurs en 2026 grâce au plan de relance allemand.

Toutefois, l'imprévisibilité du président américain Donald Trump demeure un risque quant à de nouvelles escalades dans la politique des taxes commerciales qui ciblent de plus en plus de secteurs. Il a récemment annoncé une enquête de 50 jours sur les meubles importés aux États-Unis dont l'objectif est la protection et la relance de l'industrie américaine du meuble. Les importations en provenance du Vietnam, de la Chine et du Mexique seraient visées. Cette mesure devrait entraîner une hausse des prix et impacter les consommateurs américains.

Pourtant, l'économie américaine affiche une solidité remarquable, avec une révision à la hausse de sa croissance au deuxième trimestre à 3,8%. Cette santé s'explique par la vigueur persistante de la consommation des ménages, elle-même soutenue par la progression des revenus, le recours à l'épargne et l'effet de richesse induit par les marchés actions.

Les investissements massifs dans le secteur de l'IA constituent un autre pilier de la croissance et devraient se poursuivre.

Un petit mot sur la Chine qui continue à nourrir des craintes de déflation. En cause, la crise immobilière et la faiblesse de consommation que le gouvernement n'arrive pas à endiguer même s'il maintient son objectif de croissance de 5%. Les discussions sino-américaines doivent reprendre à Séoul avant l'expiration de la trêve tarifaire début novembre, une échéance cruciale pour la stabilité des échanges mondiaux.

### *Performance du fonds*

ISIN	Part	Actifs net (mio)		Valeur Liquidative		Performance YTD
		30/09/2024	30/09/2025	30/09/2024	30/09/2025	30/09/2025
FR0010762302	Part I	105,49	72,84	1 189,90	1,239.51	+4,17%
FR0010748723	Part R	18,73	19,17	6 071,81	6,312.35	+3.96%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

*Mouvements du portefeuille*

<b>Transaction</b>	<b>Code val</b>	<b>Lib val</b>	<b>Date</b>	<b>Montant EUR</b>
Achat	FR0014010A08	WORL 5.5 06-30	20250605	2 280 473,00
Achat	XS2937307929	STEL NV 3.375 11-28	20241114	3 591 252,00
Achat	BE0390117803	BELF SA 4.875 06-35	20250617	2 204 093,84
Achat	DE000CZ43Z49	CMZB FR 6.75 10-33	20241118	2 207 013,70
Achat	XS3099092325	OMV AG 4.37 PERP	20250623	2 400 000,00
Vente	XS1973750869	MEDI CR 1.625 01-25	20250107	2 300 000,00
Vente	XS2497520705	CELA US 4.777 07-26	20241118	2 579 571,78
Vente	FR001400IU83	UNIB RO 7.25 PERP	20250422	2 400 000,00
vente	XS2049823763	RAIF BA 1.5 03-30	20250312	2 700 000,00
Vente	BE6331190973	BELF SA 1.25 04-34	20250617	2 323 785,62

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 38 115 917,70**

- o Change à terme : 4 115 917,70
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 34 000 000,00

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	NEWEDGE GROUP (UK BRANCH) SOCIETE GENERALE PAR

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	386 971,00
<b>Total</b>	<b>386 971,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **FRAIS D'INTERMEDIATION**

Conformément à l'article 319-18 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un compte-rendu précisant les conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Ce document est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

### **POLITIQUE DE BEST SÉLECTION**

Conformément notamment à l'article L.533-22-2 du code monétaire et financier et à l'article 27 du Règlement délégué UE 231/2013, la société de gestion a mis en place une "Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution" des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La Politique d'UBS La Maison de Gestion est disponible sur le site Internet : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

### **DROITS DE VOTE**

Conformément à l'article 321-133 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS La maison de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com) ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

### **CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE**

L'OPC ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères (ESG) sont accessibles sur le site internet d'UBS Asset Management France SA à l'adresse : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

### **RECOURS A DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE**

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

## **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION**

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

### **RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)**

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

En application de l'article 6 du Règlement, les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Fonds et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Fonds ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Fonds.

Par « risque de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Fonds.

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

## **RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement Taxonomie)**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Informations sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et selon la méthode de l'engagement utilisées par la SICAV :

Engagement : 98,3%.

Levier brut : 98,3%.

### **REMUNERATIONS**

La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales se focalise sur des facteurs éprouvés de longue date tels que la rémunération au rendement et au comportement, une rentabilité durable, une solide gestion des risques et des capitaux, une attention particulière au client et un travail en équipe et une bonne gouvernance selon les paramètres du Groupe UBS. Nos politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter nos collaborateurs à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS LA MAISON de Gestion (LMDG) vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, y compris le risque de durabilité, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/EU des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux organismes de placements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM) transposée en droit français ; (iii) les articles L.533-22-2 du code monétaire et financier et l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les orientations de l'ESMA relatives aux politiques de rémunération applicables aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs en vertu de la directive AIFM publiées le 14 octobre 2016 (les orientations); et (v) la position de l'AMF DOC-2013-11 concernant la rémunération versée par les gestionnaires de FIA.

### **Rémunération fixe**

La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux réglementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages peuvent comprendre une place de parking, des indemnités de formation, des indemnités de représentation et des frais d'hébergement.

### **Rémunération variable**

Les employés sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable attribuée repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers). La rémunération variable totale accordée ne remet pas en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et/ou l'entité UBS dans son ensemble.

### **Détermination du montant de la rémunération variable**

La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

### **Paiement de la rémunération variable**

Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujéti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujéti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

### **Revue des examens visés à l'article 319-10,I, 3° et 4° du règlement général de l'AMF et modifications importantes de la politique de rémunération**

Le Conseil de surveillance d'UBS LA MAISON de Gestion valide chaque année la politique de rémunération et s'assure de la conformité du dispositif avec la réglementation et les politiques du groupe en réexaminant ses principes généraux et les définitions des personnes identifiées en qualité de preneurs de risques

La politique de rémunération a ainsi été révisée pour s'appliquer exclusivement à UBS LA MAISON de Gestion.

La rémunération variable du personnel identifié d'UBS LA MAISON de Gestion est assujéti à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 200 000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante:

- Un minimum de 50% du variable totale est différé, investi à 100% dans un fond notionnel ;
- L'acquisition se fera sur 5 ans ;
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué.

Le service conformité et contrôle interne (Compliance and Operational Control) effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

### Rapport quantitatif 2024

Divulgateion des rémunérations OPC	Payées par la société de gestion		
	Tout le personnel	Personnes visées	
		Gérants	Autres
Nombre	30	19	11
Rémunération fixe	2 784 453	1 943 997	840 457
Rémunération variable	658 000	517 500	140 500
Performance fees	0	0	0
<b>Total (agrégat)</b>	<b>3 442 453</b>	<b>2 461 497</b>	<b>980 957</b>

### AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UBS La Maison de Gestion  
39 rue du Colisée  
75008 PARIS

Email : [www.lamaisondegestion.com/contacts](http://www.lamaisondegestion.com/contacts).

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 septembre 2025**

**LMDG FLEX COURT TERME**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
UBS LA MAISON DE GESTION  
39 Rue du Colisée  
75008 PARIS

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable LMDG FLEX COURT TERME relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

*Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier*

## LMDG FLEX COURT TERME

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

*Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.*

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

## **LMDG FLEX COURT TERME**

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## LMDG FLEX COURT TERME

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2026.01.26 17:53:34 +0100



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 30 septembre 2025**

**LMDG FLEX COURT TERME**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
UBS LA MAISON DE GESTION  
39 Rue du Colisée  
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2026.01.26 17:53:19 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>		
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>553 439,66</b>	<b>501 094,65</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	553 439,66	501 094,65
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>9 097 628,53</b>	<b>3 910 705,56</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	9 097 628,53	3 910 705,56
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>73 256 131,76</b>	<b>106 722 995,80</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	73 256 131,76	106 722 995,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances (D)</b>		
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>8 675 726,09</b>	<b>11 407 849,95</b>
OPCVM	8 251 162,99	10 981 263,51
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements	424 563,10	426 586,44
<b>Dépôts (F)</b>		
<b>Instrument financiers à terme (G)</b>	<b>387 846,21</b>	<b>18 838,65</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Prêts (I) (*)</b>		
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>		
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>91 970 772,25</b>	<b>122 561 484,61</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>581 733,21</b>	<b>3 149 997,23</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>352 535,72</b>	<b>6 950 068,72</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>934 268,93</b>	<b>10 100 065,95</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>92 905 041,18</b>	<b>132 661 550,56</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	88 413 466,53	116 776 487,11
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	3 592 723,41	7 446 753,72
<b>Capitaux propres I</b>	<b>92 006 189,94</b>	<b>124 223 240,83</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>		
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>92 006 189,94</b>	<b>124 223 240,83</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>16 808,52</b>	<b>18 050,79</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>		
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>		
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>16 808,52</b>	<b>18 050,79</b>
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	474 817,26	8 395 741,09
Concours bancaires	407 225,46	24 517,85
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>882 042,72</b>	<b>8 420 258,94</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>92 905 041,18</b>	<b>132 661 550,56</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	5 699,77	4 979,99
Produits sur obligations	3 470 389,86	3 289 160,69
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC	39 839,26	0,04
Produits sur instruments financiers à terme	4 722,22	
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	64 565,74	69 066,49
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>3 585 216,85</b>	<b>3 363 207,21</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme	-4 722,22	
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-29 448,46	-62 294,10
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-34 170,68</b>	<b>-62 294,10</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>3 551 046,17</b>	<b>3 300 913,11</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		10 623,40
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-365 677,02	-411 472,00
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-365 677,02</b>	<b>-400 848,60</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>3 185 369,15</b>	<b>2 900 064,51</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-552 922,15</b>	<b>-86 373,20</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>2 632 447,00</b>	<b>2 813 691,31</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	140 005,11	-2 054 808,97
Frais de transactions externes et frais de cession	-57 577,09	-69 323,96
Frais de recherche	-34 957,80	-31 179,87
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>47 470,22</b>	<b>-2 155 312,80</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>78 867,51</b>	<b>117 838,05</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>126 337,73</b>	<b>-2 037 474,75</b>

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	964 190,17	6 969 344,56
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-1 297,10	-1 067,70
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>962 893,07</b>	<b>6 968 276,86</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-128 954,39</b>	<b>-297 739,70</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>833 938,68</b>	<b>6 670 537,16</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>		
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>		
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>3 592 723,41</b>	<b>7 446 753,72</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice Euro Short Term Rate (€STR) capitalisé jour, net de frais de gestion, avec une volatilité historique inférieure à 1% annualisée sur la durée de placement recommandée.

Le prospectus/règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>263 408 275,61</b>	<b>202 438 057,35</b>	<b>147 039 154,84</b>	<b>124 223 240,83</b>	<b>92 006 189,94</b>
<b>Action LMDG FLEX COURT TERME (EUR) I en EUR</b>					
Actif net	204 220 951,20	167 430 230,78	125 368 894,49	105 492 393,68	72 839 234,93
Nombre de titres	174 880,539	156 562,845	112 113,008	88 656,032	58 764,135
Valeur liquidative unitaire	1 167,77	1 069,41	1 118,23	1 189,90	1 239,51
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-5,85	-41,10	-45,25	-19,51	1,70
Capitalisation unitaire sur revenu	13,19	18,33	20,25	27,29	35,96
<b>Action LMDG FLEX COURT TERME (EUR) R en EUR</b>					
Actif net	59 187 324,41	35 007 826,57	21 670 260,35	18 730 847,15	19 166 955,01
Nombre de titres	9 873,138	6 389,653	3 790,128	3 084,885	3 036,419
Valeur liquidative unitaire	5 994,78	5 478,83	5 717,55	6 071,81	6 312,35
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-30,08	-210,75	-231,69	-99,69	8,66
Capitalisation unitaire sur revenu	62,76	82,54	92,44	127,59	170,94

## **A2. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

#### **Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :**

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1<sup>er</sup> niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2<sup>ème</sup> niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction, ni les frais de recherches. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et des frais de recherches.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de :

- surperformance, rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ; elles sont donc facturées à l'OPCVM ;

- mouvement, facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé destiné à l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux barème	
		Action R	Action I
Frais de gestion financière	Actif net	0,40% maximum	0,20% maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,10% maximum	0,10% maximum
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Néant		
Commissions de mouvement	Néant		
Commission de surperformance*	Actif net	30% de la performance annuelle de chaque action de la SICAV supérieure à l'€STR capitalisé + 1%*	

Les rétrocessions sont comptabilisés au fur et à mesure de leurs encaissement.

**\* Le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :**

La commission de surperformance correspond à des frais variables réalisés par le Fonds sur l'exercice lorsque sa performance est supérieure à celle d'un OPC de référence (€STR capitalisé + 1%) sur la période d'observation.

### Méthode de calcul de la commission de surperformance

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC de référence à la même date.

## **Provisionnement**

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (30% TTC maximum de la surperformance du Fonds au-delà de l'indice de référence) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC de référence sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

## **Rattrapage des sous-performances et période de référence**

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'OPC de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

## **Condition de positivité : Néant**

Lorsque le fonds a dépassé son indice de référence, il autorise le versement d'une commission de surperformance également en cas de performance négative.

## **Cristallisation**

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30/09/2022.

## **Période d'observation**

La première période d'observation commencera au 01/10/2021.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).

- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Pourront s'ajouter aux frais facturés à la SICAV et affichés ci-dessus, les coûts :

- liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des Marchés Financiers au titre de la gestion de la SICAV ;
- juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de la SICAV ;
- les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du RG AMF.

L'information relative à ces frais est décrite ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

## **Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement**

Les souscriptions ou rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

La société de gestion met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement afin de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions -rachats est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, la valeur liquidative pourra être ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (respectivement négatif). L'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions -rachats sur la valeur liquidative des porteurs présents dans le Fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion, et ils sont revus à une fréquence trimestrielle.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I	Capitalisation	Capitalisation
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>124 223 240,83</b>	<b>147 039 154,84</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	13 674 160,73	12 970 741,93
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-50 086 944,06	-43 499 684,51
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 185 369,15	2 900 064,51
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	47 470,22	-2 155 312,80
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	962 893,07	6 968 276,86
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>92 006 189,94</b>	<b>124 223 240,83</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	3 063,627	3 751 417,73
Actions rachetées durant l'exercice	-32 955,524	-39 883 406,32
Solde net des souscriptions/rachats	-29 891,897	-36 131 988,59
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	58 764,135	
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	1 604,624	9 922 743,00
Actions rachetées durant l'exercice	-1 653,090	-10 203 537,74
Solde net des souscriptions/rachats	-48,466	-280 794,74
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 036,419	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I FR0010762302	Capitalisation	Capitalisation	EUR	72 839 234,93	58 764,135	1 239,51
LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R FR0010748723	Capitalisation	Capitalisation	EUR	19 166 955,01	3 036,419	6 312,35

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ETATS-UNIS +/-	FRANCE +/-	PAYS-BAS +/-	CANADA +/-	ESPAGNE +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	553,44	307,45	101,41	74,92	36,85	32,81
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>553,44</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
		FRANCE	3 197,11	2 190,03	1 007,08	
MEXIQUE	1 521,15	1 521,15			1 521,15	
ALLEMAGNE	1 445,09		1 445,09		1 445,09	
AUTRICHE	1 067,63		1 067,63		1 067,63	
PAYS-BAS	957,91		957,91		957,91	
Autres	908,74			908,74	908,74	
<b>Total</b>	<b>9 097,63</b>	<b>3 711,18</b>	<b>4 477,71</b>	<b>908,74</b>	<b>9 097,63</b>	

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations	73 256,13	71 748,79	1 507,34		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	352,54				352,54
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-407,23				-407,23
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>		<b>71 748,79</b>	<b>1 507,34</b>		<b>-54,69</b>

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations		1 214,90	4 951,38	13 995,03	13 250,14	23 345,32	16 499,36
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	352,54						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-407,23						
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>-54,69</b>	<b>1 214,90</b>	<b>4 951,38</b>	<b>13 995,03</b>	<b>13 250,14</b>	<b>23 345,32</b>	<b>16 499,36</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP	CHF	JPY	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	307,45				36,85
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	0,07				0,10
Comptes financiers	109,11	174,89	10,40	48,33	9,81
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					-0,01
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir			213,93	141,19	25,38
Devises à livrer	-3 217,01	-535,06			
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>	<b>-2 800,38</b>	<b>-360,17</b>	<b>224,33</b>	<b>189,52</b>	<b>72,13</b>

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit<sup>(\*)</sup>

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	2 429,89	2 190,03	4 477,70
Obligations et valeurs assimilées	72 236,75	1 019,39	
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>	<b>74 666,64</b>	<b>3 209,42</b>	<b>4 477,70</b>

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
NEWEDGE GROUP (UK BRANCH)	386,97	
SOCIETE GENERALE PAR	0,88	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank		
SG SECURITIES (PARIS)	541,56	
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR		16,81
Dettes		
Collatéral espèces		
SG SECURITIES (PARIS)		386,97

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
<b>Créances</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	40 175,04
	Collatéraux	541 558,17
<b>Total des créances</b>		<b>581 733,21</b>
<b>Dettes</b>		
	Rachats à payer	40 385,73
	Frais de gestion fixe	27 575,77
	Frais de gestion variable	283,02
	Collatéraux	386 971,00
	Autres dettes	19 601,74
<b>Total des dettes</b>		<b>474 817,26</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>106 915,95</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	273 023,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	92 653,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	<b>2 632 447,00</b>	<b>2 813 691,31</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b> Report à nouveau	<b>2 632 447,00</b>	<b>2 813 691,31</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>2 632 447,00</b>	<b>2 813 691,31</b>

### Action LMDG FLEX COURT TERME (EUR) I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	<b>2 113 371,53</b>	<b>2 420 076,39</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b> Report à nouveau	<b>2 113 371,53</b>	<b>2 420 076,39</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>2 113 371,53</b>	<b>2 420 076,39</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	<b>2 113 371,53</b>	<b>2 420 076,39</b>
<b>Total</b>	<b>2 113 371,53</b>	<b>2 420 076,39</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

## Action LMDG FLEX COURT TERME (EUR) R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>519 075,47</b>	<b>393 614,92</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>519 075,47</b>	<b>393 614,92</b>
Report à nouveau		
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>519 075,47</b>	<b>393 614,92</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	519 075,47	393 614,92
<b>Total</b>	<b>519 075,47</b>	<b>393 614,92</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>126 337,73</b>	<b>-2 037 474,75</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>126 337,73</b>	<b>-2 037 474,75</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>126 337,73</b>	<b>-2 037 474,75</b>

### Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>100 031,34</b>	<b>-1 729 916,33</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>100 031,34</b>	<b>-1 729 916,33</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>100 031,34</b>	<b>-1 729 916,33</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation		
	100 031,34	-1 729 916,33
<b>Total</b>	<b>100 031,34</b>	<b>-1 729 916,33</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

### Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>26 306,39</b>	<b>-307 558,42</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>26 306,39</b>	<b>-307 558,42</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>26 306,39</b>	<b>-307 558,42</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation		
	26 306,39	-307 558,42
<b>Total</b>	<b>26 306,39</b>	<b>-307 558,42</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>553 439,66</b>	<b>0,60</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>553 439,66</b>	<b>0,60</b>
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>67 614,14</b>	<b>0,07</b>
FERROVIAL SE	EUR	593	28 926,54	0,03
VINCI SA	EUR	328	38 687,60	0,04
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>			<b>197 296,99</b>	<b>0,22</b>
AIRBUS SE	EUR	233	45 994,20	0,05
GE AEROSPACE	USD	346	88 581,89	0,10
SAFRAN SA	EUR	209	62 720,90	0,07
<b>Infrastructure de transports</b>			<b>15 590,90</b>	<b>0,02</b>
AENA SME SA	EUR	670	15 590,90	0,02
<b>Logiciels</b>			<b>77 192,40</b>	<b>0,08</b>
MICROSOFT CORP	USD	93	40 995,19	0,04
MICROSTRATEGY INC-CL A	USD	132	36 197,21	0,04
<b>Médias et services interactifs</b>			<b>30 827,15</b>	<b>0,03</b>
ALPHABET INC-CL A	USD	149	30 827,15	0,03
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>17 222,16</b>	<b>0,02</b>
CELLNEX TELECOM SA	EUR	584	17 222,16	0,02
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>110 849,17</b>	<b>0,12</b>
MOODY'S CORP	USD	99	40 145,97	0,04
S&P GLOBAL INC	USD	76	31 480,82	0,03
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	135	39 222,38	0,05
<b>Transport maritime</b>			<b>24 725,37</b>	<b>0,03</b>
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	CAD	390	24 725,37	0,03
<b>Transport routier et ferroviaire</b>			<b>12 121,38</b>	<b>0,01</b>
CANADIAN NATL RAILWAY CO	CAD	151	12 121,38	0,01
<b>OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS</b>			<b>9 097 628,53</b>	<b>9,89</b>
<b>Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>9 097 628,53</b>	<b>9,89</b>
<b>Boissons</b>			<b>1 521 147,12</b>	<b>1,65</b>
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24-02-26	EUR	1 500 000	1 521 147,12	1,65
<b>Divertissement</b>			<b>1 007 081,85</b>	<b>1,09</b>
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	1 000 000	1 007 081,85	1,09
<b>Métaux et minerais</b>			<b>1 067 626,17</b>	<b>1,16</b>
VOESTALPHOL AG 2.75% 28-04-28	EUR	1 000 000	1 067 626,17	1,16
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>908 742,05</b>	<b>0,99</b>
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	1 000 000	908 742,05	0,99
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>3 147 943,67</b>	<b>3,43</b>
MERRILL LYNCH BV 0.1% 28-04-30 CV	EUR	1 000 000	957 906,67	1,04
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	23 000	2 190 037,00	2,39

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>1 445 087,67</b>	<b>1,57</b>
ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV	EUR	1 500 000	1 445 087,67	1,57
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>73 256 131,76</b>	<b>79,62</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>73 256 131,76</b>	<b>79,62</b>
<b>Assurance</b>			<b>9 146 148,71</b>	<b>9,94</b>
ALLIANZ SE 4.597% 07-09-38	EUR	1 500 000	1 569 415,11	1,71
ASS GENERALI 5.0% 08-06-48	EUR	1 100 000	1 177 612,08	1,28
AVIV 3.375% 04-12-45 EMTN	EUR	1 600 000	1 647 647,56	1,79
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	1 600 000	1 661 017,10	1,80
CNP ASSURANCES 4.5% 10-06-47	EUR	1 100 000	1 143 063,04	1,24
SCOR 3.625% 27-05-48	EUR	1 100 000	1 128 279,57	1,23
SCOR 4.522% 10-09-55	EUR	800 000	819 114,25	0,89
<b>Automobiles</b>			<b>1 971 984,75</b>	<b>2,14</b>
STELLANTIS NV 3.375% 19-11-28	EUR	1 900 000	1 971 984,75	2,14
<b>Banques commerciales</b>			<b>21 826 637,45</b>	<b>23,73</b>
BANCO DE BADELL 6.0% 16-08-33	EUR	1 000 000	1 080 737,26	1,17
BELFIUS SANV 4.875% 11-06-35	EUR	2 100 000	2 238 254,22	2,46
BPCE ZCP 25-06-26	EUR	900 000	1 383 043,50	1,50
BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	EUR	1 900 000	1 945 907,90	2,11
CA 5.5% 28-08-33 EMTN	EUR	1 000 000	1 070 367,60	1,16
CMZB FRANCFORT 6.75% 05-10-33	EUR	1 500 000	1 734 548,01	1,89
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 4.0% 24-06-32	EUR	1 500 000	1 535 549,59	1,67
ERSTE GR BK 4.0% 15-01-35	EUR	1 600 000	1 675 198,36	1,82
ING GROEP NV 3.5% 03-09-30	EUR	1 800 000	1 837 051,27	2,00
ING GROEP NV 4.375% 15-08-34	EUR	1 600 000	1 659 517,92	1,80
NATWEST GROUP 1.043% 14-09-32	EUR	950 000	920 058,10	1,00
NIBC BANK NV 6.0% 16-11-28	EUR	1 600 000	1 833 486,36	1,99
NORDEA BK PUBL 0.625% 18-08-31	EUR	700 000	690 344,41	0,75
RCI BANQUE 3.75% 04-10-27	EUR	700 000	737 358,33	0,80
WESTPAC BANKING 0.766% 13-05-31	EUR	1 500 000	1 485 214,62	1,61
<b>Compagnies aériennes</b>			<b>709 688,77</b>	<b>0,77</b>
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16-05-27	EUR	700 000	709 688,77	0,77
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>9 426 354,33</b>	<b>10,25</b>
ABN AMRO BK 5.5% 21-09-33 EMTN	EUR	1 200 000	1 277 161,40	1,39
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.25% 02-04-29	EUR	2 400 000	2 468 979,45	2,68
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 5.0% 22-04-34	EUR	1 500 000	1 611 149,69	1,75
OTP BANK 4.75% 12-06-28 EMTN	EUR	1 100 000	1 148 306,58	1,25
RAIFFEISEN BANK INTL AG 5.25% 02-01-35	EUR	1 600 000	1 754 815,12	1,91
REPSOL INTL FINANCE BV 4.247% PERP	EUR	1 100 000	1 165 942,09	1,27
<b>Outils et services appliqués aux sciences biologiques</b>			<b>1 315 664,55</b>	<b>1,43</b>
EUROFINS SCIENTIFIC SE 3.875% 05-02-33	EUR	1 304 000	1 315 664,55	1,43
<b>Papier et industrie du bois</b>			<b>1 227 438,33</b>	<b>1,33</b>
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	1 200 000	1 227 438,33	1,33

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Pétrole et gaz</b>			<b>5 167 881,14</b>	<b>5,62</b>
BP CAP MK 3.25% PERP	EUR	1 000 000	1 010 289,11	1,10
ENI 2.625% PERP	EUR	1 500 000	1 529 075,45	1,66
OMV AG 4.3702% PERP	EUR	1 600 000	1 650 800,48	1,80
TOTALENERGIES SE 1.625% PERP	EUR	1 000 000	977 716,10	1,06
<b>Produits alimentaires</b>			<b>1 031 445,62</b>	<b>1,12</b>
BARRY CAL 4.0% 14-06-29	EUR	1 000 000	1 031 445,62	1,12
<b>Produits chimiques</b>			<b>3 224 213,19</b>	<b>3,50</b>
KS AKTUELL AG 4.25% 19-06-29	EUR	1 200 000	1 264 017,78	1,37
LANXESS AG 1.75% 22-03-28 EMTN	EUR	1 000 000	985 520,48	1,07
SYNG FIN 1.25% 10-09-27 EMTN	EUR	1 000 000	974 674,93	1,06
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>1 097 992,73</b>	<b>1,19</b>
BAYER CAP 1.5% 26-06-26	EUR	1 100 000	1 097 992,73	1,19
<b>Services aux collectivités</b>			<b>3 687 844,82</b>	<b>4,01</b>
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.7% 15-06-30	EUR	2 300 000	2 423 916,96	2,64
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.5% 18-09-28	EUR	1 200 000	1 263 927,86	1,37
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>11 576 581,39</b>	<b>12,58</b>
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 2.375% 24-03-26	EUR	1 200 000	1 214 901,62	1,32
BMW US LLC 3.0% 02-11-27 EMTN	EUR	1 367 000	1 419 810,86	1,54
Cellnex Finance Company SAU 3.625% 24-01-29	EUR	400 000	419 255,78	0,46
ENEL FINANCE INTL NV 3.375% 23-07-28	EUR	950 000	975 816,38	1,06
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	1 200 000	1 242 909,78	1,35
LOUIS DREYFUS COMPANY FINANCE BV 3.5% 22-10-31	EUR	1 300 000	1 350 830,53	1,47
MERCEDESBEZ INTL FINANCE BV 3.25% 15-09-27	EUR	1 500 000	1 524 278,42	1,65
MITSUBISHI HC CAPITAL UK 3.733% 02-02-27	EUR	1 000 000	1 038 450,75	1,13
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.68% 22-03-28	EUR	1 500 000	1 507 338,00	1,64
UPJOHN FINANCE BV 1.362% 23-06-27	EUR	900 000	882 989,27	0,96
<b>SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire</b>			<b>826 869,04</b>	<b>0,90</b>
NYKREDIT 3.875% 05-07-27 EMTN	EUR	800 000	826 869,04	0,90
<b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b>			<b>1 019 386,94</b>	<b>1,11</b>
UNIBAIL RODAMCO SE 4.75% PERP	EUR	1 000 000	1 019 386,94	1,11
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>8 675 726,09</b>	<b>9,43</b>
<b>OPCVM</b>			<b>8 251 162,99</b>	<b>8,97</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>8 251 162,99</b>	<b>8,97</b>
AKO GLOBAL UCITS B2 EUR H CAP	EUR	2 077,578094	407 641,60	0,44
AMUNDI CFM CUMULUS FUND - CLASS EB EUR	EUR	4 260	425 818,10	0,46
BUTLER CREDIT OPPO FD-A EURA	EUR	2 882,3823	382 178,24	0,42
CORUM BUTLER CREDIT OPPORTUNITIES FUND B POOLED EUR CAP	EUR	2 048	270 001,15	0,29
FINDLAY PARK US SMALLER	USD	0,31	61,68	0,00
GAM Star Fund PLC GAM Star Cat Bond	EUR	28 059	520 623,52	0,57
Graham Macro UCITS Fund Class L Platform EUR	EUR	3 780	420 609,29	0,46
H2O MULTIBONDS IUSD	USD	1	269 324,29	0,29
HELIUM SELECTION A EUR	EUR	200	370 370,60	0,40

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IAM CARRHAE CAPITAL UCITS FUND USD	USD	360	404 300,31	0,44
JPM EUROLAND EQUITY-AE	EUR	0,205	6,53	0,00
KLS Arete Macro Fund Class I EUR ACC	EUR	3 125	478 500,00	0,52
Lafayette UCITS ICAV - Lafayette Dalton Asia Pacific UCITS F	EUR	151	385 681,63	0,42
LOTUS E CAP	EUR	4 050	487 903,50	0,53
Lumyna - BOFA MLCX Commodity Alpha UCITS Fund EUR B-5 (acc)	EUR	1 721	339 949,13	0,37
MAN ALPHA SELECT ALTERN CLASS IN H EUR DIST	EUR	4 421	558 902,82	0,59
MontLake UCITS Platform ICAV - Invenomic US Equity Long/Shor	EUR	1 886	225 840,96	0,25
Otus Smaller Companies UCITS Fund PLC- Maga Smaller Companie	EUR	2 630,596	447 511,73	0,49
PICTET TR LOTUS I EUR ACC	EUR	222	26 351,40	0,03
RV Capital Asia Opportunity UCITS Fund B-EUR	EUR	324,652	401 675,36	0,44
S.GAIA EGERTON EQ.C C.2DEC	EUR	1 491	523 027,89	0,57
Tages International Funds ICAV - Kirkoswald Global Macro UCI	USD	3 455	368 684,37	0,40
Tages International Funds ICAV - Selwood Equity Absolute Ret	EUR	1 805,1299	225 641,24	0,25
U ACCESS IRL GCA CR LSU-BEUR	EUR	1,5558	181,85	0,00
WINTON TREND FUND UCITS I EUR ACC	EUR	2 415	310 375,80	0,34
<b>Autres OPC et fonds d'investissement</b>			<b>424 563,10</b>	<b>0,46</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>424 563,10</b>	<b>0,46</b>
BH MACRO LTD	GBP	94 651	424 563,10	0,46
<b>Total</b>			<b>91 582 926,04</b>	<b>99,54</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/GBP/20251218		-328,95	EUR	534 730,63	GBP	-535 059,58
A/EUR/USD/20251218		-16 339,74	EUR	3 200 681,54	USD	-3 217 021,28
V/EUR/AUD/20251218	212,05		AUD	25 381,43	EUR	-25 169,38
V/EUR/CHF/20251218		-139,83	CHF	213 938,06	EUR	-214 077,89
V/EUR/JPY/20251218	663,16		JPY	141 186,04	EUR	-140 522,88
<b>Total</b>	<b>875,21</b>	<b>-16 808,52</b>		<b>4 115 917,70</b>		<b>-4 131 851,01</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
ITRAXX EUROPE S44 V1	17 000 000	370 341,22		17 000 000,00
ITRAXX SUB S44 V1 5Y	-17 000 000	16 629,78		-17 000 000,00
<b>Sous-total 4.</b>		<b>386 971,00</b>		
<b>Total</b>		<b>386 971,00</b>		

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	91 582 926,04
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-15 933,31
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	386 971,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	934 268,93
Autres passifs (-)	-882 042,72
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>92 006 189,94</b>

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) I	EUR	58 764,135	1 239,51
Action LMdG FLEX COURT TERME (EUR) R	EUR	3 036,419	6 312,35

## 7. ANNEXE(S)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**Nom du produit:** LMDG FLEX COURT TERME (EUR) - Action R

**Initiateur du PRIIP:** UBS LA MAISON de Gestion

**Groupe du fabricant de PRIIP:** UBS Europe SE

**Société de gestion:** UBS La Maison de Gestion

**ISIN:** FR0010748723

**Site web:** [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

Appelez le 153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés : 24 février 2025.**

**En quoi consiste ce produit?**

### Type

LMDG Flex Court Terme (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est une Société d'Investissement à Capital Variable de droit français.

### Durée

La SICAV a été créée pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

### Objectifs

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice ESTR capitalisé jour, net de frais de gestion, avec une volatilité historique inférieure à 1% annualisée sur la durée de placement recommandée. Conformément au règlement UE/2016/1011 dit « règlement Benchmark », les administrateurs d'indices de référence ont jusqu'au 1er janvier 2019 pour demander leur agrément permettant l'inclusion dans le registre maintenu par l'Autorité européenne des marchés financiers dans le cadre de ce règlement. A la date de rédaction du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence de l'OPCVM n'a pas encore procédé à son enregistrement. La politique d'investissement se fonde sur deux stratégies : - une stratégie principale visant à développer des sous-stratégies portant principalement sur les instruments de taux d'intérêt et de crédit ; - une stratégie accessoire visant à mettre en œuvre une allocation dynamique aux grandes classes d'actifs (actions, obligations, volatilité et monétaires...) en fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des différents marchés et scénarios économiques. Stratégie à titre principal : Une stratégie de taux d'intérêt et de crédit : La SICAV est principalement investie en titres de créance obligataire ou monétaire, émis ou garantis par un État ou un organisme à caractère public ou semi-public, en obligations foncières et titres européens équivalents et/ou en titres d'émetteurs privés membres de l'OCDE. Cette classe d'actifs peut aller jusqu'à 100% de l'actif. La SICAV peut également investir dans la limite de 10% de son actif en titres de taux, d'émetteurs publics et/ou privés, de pays émergents, libellés en euro. Les titres publics et privés présentent un niveau de notation de catégorie "Investment Grade". En l'absence de notation officielle, les émissions, dont la notation interne par la société de gestion sera jugée équivalente au niveau de notation ci-dessus, sont autorisées dans la limite de 10% de l'actif du Fonds. L'exposition aux obligations de catégorie "High Yield" se fera exclusivement au travers de parts de placement collectifs et de swaps de crédit sur indices. Stratégie accessoire : Une stratégie d'allocation dynamique entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations de catégorie "Investment Grade" et "High Yield", matières premières, volatilité, monétaires...) : Cette stratégie est strictement limitée à 10% de l'actif. La gestion est de type discrétionnaire pour décider de l'allocation entre les classes d'actifs en fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des différents

marchés et scénarios économiques. Pour piloter les niveaux d'exposition, le gérant a recours à des modèles quantitatifs développés par la société de gestion. L'objectif de ces modèles quantitatifs est de protéger le portefeuille contre des mouvements extrêmes de marché. A l'occasion de leur mise en application, les niveaux d'exposition du portefeuille aux risques de marchés peuvent donc s'écarter très sensiblement de ceux recommandés par la recherche fondamentale interne du groupe UBS. L'allocation est mise en œuvre soit via des contrats à terme, soit via des OPC. Dans ce dernier cas, la sélection des OPC en portefeuille se fait par une approche intégrant des éléments tant quantitatifs que qualitatifs, tels que : performances passées, ratios et notations, qualité du management, expertise et valeur ajoutée du gérant. L'exposition au risque actions peut varier entre 0 et 4% de l'actif en direct et/ou via des placements collectifs de classification "Actions", et/ou via des instruments dérivés. La SICAV est principalement investie en titres de créance obligataire ou monétaire, émis ou garantis par un État ou un organisme à caractère public ou semi-public, en obligations foncières et titres européens équivalents et/ou en titres d'émetteurs privés de l'OCDE. Cette classe d'actifs peut aller jusqu'à 100% de l'actif. La SICAV peut intervenir en exposition comme en couverture sur tous marchés réglementés autorisés, ainsi que sur tous marchés organisés ou de gré à gré, qui présentent une liquidité et une position ouverte qui lui paraissent suffisantes et des conditions d'accès satisfaisantes.

**Affectation des revenus:** capitalisation

**Période de détention recommandée:** 1 an

### Investisseurs de détail visés

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

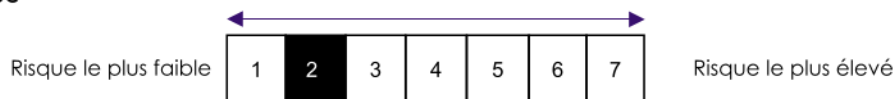
Dépositaire : CACEIS BANK.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 39 rue du Colisée - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : [contact@lamaisondegestion.com](mailto:contact@lamaisondegestion.com). Internet : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/ rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 12h auprès du Dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui est calculée suivant les cours de bourse du jour même, soit à cours inconnu. Les règlements y afférents interviennent à J+2 ouvrés (J étant le jour de centralisation).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 année. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque actions, le risque de crédit, le risque de taux, et le risque lié aux petites capitalisations ainsi qu'aux titres spéculatifs.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

**Période de détention recommandée: 1 an.**

**Exemple d'investissement: EUR 10 000.**

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1 an
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 940 EUR	1 930 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,61 %	-28,05 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 070 EUR	9 460 EUR
	Rendement annuel moyen	-9,29 %	-1,10 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 920 EUR	12 540 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,79 %	4,63 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 450 EUR	15 510 EUR
	Rendement annuel moyen	4,46 %	9,17 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2021 et septembre 2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre mai 2017 et mai 2018.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mai 2023 et mai 2024.

### Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).

– 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	181 EUR	1 871 EUR
Incidence des coûts (*)	1,8%	3,0%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,6 % avant déduction des coûts et de 4,6 % après cette déduction.

#### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,8% du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 75 EUR
Coûts de sortie	0,0% du montant acquitté au rachat de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,7% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation.	70 EUR
Coûts de transaction	0,29% la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	29 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence ESTR capitalisé quotidiennement + 100pbs de 30.00 %.	7 EUR

#### Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

##### Période de détention recommandée: 1 an

Cette SICAV a été créée pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur [www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives](http://www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives).

##### Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante : [reclamation@lamaisondegestion.com](mailto:reclamation@lamaisondegestion.com)

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS

Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : [www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires](http://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires)

##### Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet :

<https://www.lamaisondegestion.com/performances>

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**Nom du produit:** LMDG FLEX COURT TERME (EUR) - Action I

**Initiateur du PRIIP:** UBS LA MAISON de Gestion

**Groupe du fabricant de PRIIP:** UBS Europe SE

**Société de gestion:** UBS La Maison de Gestion

**ISIN:** FR0010762302

**Site web:** [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

Appelez le 153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés : 24 février 2025.**

**En quoi consiste ce produit?**

### Type

LMDG Flex Court Terme (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est une Société d'Investissement à Capital Variable de droit français.

### Durée

La SICAV a été créée pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

### Objectifs

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice ESTR capitalisé jour, net de frais de gestion, avec une volatilité historique inférieure à 1% annualisée sur la durée de placement recommandée. Conformément au règlement UE/2016/1011 dit « règlement Benchmark », les administrateurs d'indices de référence ont jusqu'au 1er janvier 2019 pour demander leur agrément permettant l'inclusion dans le registre maintenu par l'Autorité européenne des marchés financiers dans le cadre de ce règlement. A la date de rédaction du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence de l'OPCVM n'a pas encore procédé à son enregistrement. La politique d'investissement se fonde sur deux stratégies : - une stratégie principale visant à développer des sous-stratégies portant principalement sur les instruments de taux d'intérêt et de crédit ; - une stratégie accessoire visant à mettre en œuvre une allocation dynamique aux grandes classes d'actifs (actions, obligations, volatilité et monétaires...) en fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des différents marchés et scénarios économiques. Stratégie à titre principal : Une stratégie de taux d'intérêt et de crédit : La SICAV est principalement investie en titres de créance obligataire ou monétaire, émis ou garantis par un État ou un organisme à caractère public ou semi-public, en obligations foncières et titres européens équivalents et/ou en titres d'émetteurs privés membres de l'OCDE. Cette classe d'actifs peut aller jusqu'à 100% de l'actif. La SICAV peut également investir dans la limite de 10% de son actif en titres de taux, d'émetteurs publics et/ou privés, de pays émergents, libellés en euro. Les titres publics et privés présentent un niveau de notation de catégorie "Investment Grade". En l'absence de notation officielle, les émissions, dont la notation interne par la société de gestion sera jugée équivalente au niveau de notation ci-dessus, sont autorisées dans la limite de 10% de l'actif du Fonds. L'exposition aux obligations de catégorie "High Yield" se fera exclusivement au travers de parts de placement collectifs et de swaps de crédit sur indices. Stratégie accessoire : Une stratégie d'allocation dynamique entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations de catégorie "Investment Grade" et "High Yield", matières premières, volatilité, monétaires...) : Cette stratégie est strictement limitée à 10% de l'actif. La gestion est de type discrétionnaire pour décider de l'allocation entre les classes d'actifs en fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des différents

marchés et scénarios économiques. Pour piloter les niveaux d'exposition, le gérant a recours à des modèles quantitatifs développés par la société de gestion. L'objectif de ces modèles quantitatifs est de protéger le portefeuille contre des mouvements extrêmes de marché. A l'occasion de leur mise en application, les niveaux d'exposition du portefeuille aux risques de marchés peuvent donc s'écarter très sensiblement de ceux recommandés par la recherche fondamentale interne du groupe UBS. L'allocation est mise en œuvre soit via des contrats à terme, soit via des OPC. Dans ce dernier cas, la sélection des OPC en portefeuille se fait par une approche intégrant des éléments tant quantitatifs que qualitatifs, tels que : performances passées, ratios et notations, qualité du management, expertise et valeur ajoutée du gérant. L'exposition au risque actions peut varier entre 0 et 4% de l'actif en direct et/ou via des placements collectifs de classification "Actions", et/ou via des instruments dérivés. La SICAV est principalement investie en titres de créance obligataire ou monétaire, émis ou garantis par un État ou un organisme à caractère public ou semi-public, en obligations foncières et titres européens équivalents et/ou en titres d'émetteurs privés de l'OCDE. Cette classe d'actifs peut aller jusqu'à 100% de l'actif. La SICAV peut intervenir en exposition comme en couverture sur tous marchés réglementés autorisés, ainsi que sur tous marchés organisés ou de gré à gré, qui présentent une liquidité et une position ouverte qui lui paraissent suffisantes et des conditions d'accès satisfaisantes.

**Affectation des revenus:** capitalisation

**Période de détention recommandée:** 1 an

**Investisseurs de détail visés**

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

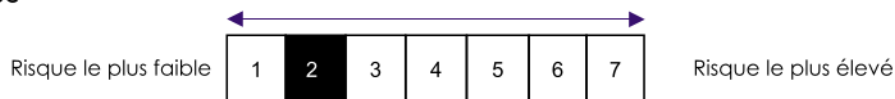
Dépositaire : CACEIS BANK.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 39 rue du Colisée - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : [contact@lamaisondegestion.com](mailto:contact@lamaisondegestion.com). Internet : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/ rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 12h auprès du Dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui est calculée suivant les cours de bourse du jour même, soit à cours inconnu. Les règlements y afférents interviennent à J+2 ouvrés (J étant le jour de centralisation).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 année. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque actions, le risque de crédit, le risque de taux, et le risque lié aux petites capitalisations ainsi qu'aux titres spéculatifs.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

**Période de détention recommandée: 1 an.**

**Exemple d'investissement: EUR 10 000.**

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1 an
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 940 EUR	1 930 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,61 %	-28,05 %
<b>Défavorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 090 EUR	9 460 EUR
	Rendement annuel moyen	-9,11 %	-1,10 %
<b>Intermédiaire</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 940 EUR	12 540 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,59 %	4,63 %
<b>Favorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 470 EUR	15 510 EUR
	Rendement annuel moyen	4,67 %	9,17 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2021 et septembre 2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre mai 2017 et mai 2018.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mai 2023 et mai 2024.

### Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).

– 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	162 EUR	1 871 EUR
Incidence des coûts (*)	1,6%	3,0%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,6 % avant déduction des coûts et de 4,6 % après cette déduction.

#### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,8% du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 75 EUR
Coûts de sortie	0,0% du montant acquitté au rachat de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,5% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation.	50 EUR
Coûts de transaction	0,29% la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	29 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence ESTR capitalisé <sup>1</sup> quotidiennement + 100pbs de 30.00 %.	9 EUR

#### Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

##### Période de détention recommandée: 1 an

Cette SICAV a été créée pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur [www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives](http://www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives).

##### Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante : [reclamation@lamaisondegestion.com](mailto:reclamation@lamaisondegestion.com)

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS

Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : [www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires](http://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires)

##### Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet :

<https://www.lamaisondegestion.com/performances>

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.